

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 19918

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 13

À l'alinéa 82, substituer aux mots :

« ne sont pas opposables »,

les mots :

« ne s'appliquent pas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel